

ENSEIGNANT(E) SPECIALISE(E) – Centre Hospitalier Régional Universitaire C.H.R.U. – Service de pédopsychiatrie

IMPLANTATION DU POSTE	Centre Hospitalier Universitaire Service de Pédopsychiatrie Côte de Nacre - 14000 Caen ENS UEE G0180
MISSIONS	Placé(e) sous l'autorité hiérarchique de l'Inspecteur de l'Education nationale ASH représentant l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du Chef de service, l'enseignant(e) : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Assure les fonctions d'enseignant(e) spécialisé(e) au CHRU auprès des élèves hospitalisés ; ➤ Effectue l'évaluation pédagogique des élèves afin d'être en capacité de faire des propositions pédagogiques dans le cadre de leur problématique ; ➤ Contribue à la permanence d'un lien avec le milieu scolaire ordinaire.
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseigner à des élèves hospitalisés ; ➤ Maintenir des échanges avec le lieu de scolarisation en milieu ordinaire et avec les familles ; ➤ Participer aux réunions de régulation, de synthèse au sein des équipes du CHR ; ➤ Travailler au sein d'une équipe et donc en collaboration avec les différents partenaires (parents, médecins, personnel infirmier...); ➤ Collaborer avec les enseignants référents Education nationale.
COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Être titulaire du CAPPEI* ou d'un titre équivalent ; ➤ Savoir travailler en équipe avec différents types de partenaires ; ➤ Avoir des qualités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'empathie ; ➤ Être capable d'analyser des situations complexes pouvant être dues à la pathologie ; ➤ Être capable de mobiliser les élèves sur des champs d'activités scolaires.
MODALITES DE RECRUTEMENT	Les enseignant(e)s adressent au PSEP un courrier de motivation, accompagné d'un curriculum vitae, sous couvert de l'IEN de leur circonscription. Ils/Elles sont reçu(e)s par une commission qui détermine leur aptitude à exercer les fonctions et établit un rang de classement des candidatures retenues.
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif.

* Parcours de formation recommandé :

- Troubles psychiques (module d'approfondissement ou MIN)
- Enseigner en unité d'enseignement (module de professionnalisation ou MIN)